



Orchestre de la Suisse Romande

PLAN DE PROTECTION COVID 19 DE L'ORCHESTRE DE LA SUISSE ROMANDE POUR SES MINICONCERTS DANS SA SALLE DE REPETITION

Version du 02.10.2020

Ce plan de protection est conçu pour les animations musicales à destination de la jeunesse dites 'Concert pour les Petites Oreilles' de l'Orchestre de la Suisse Romande dans son complexe de salle de répétition à Genève au Boulevard Carl Vogt, 102

Il est établi selon les directives sanitaires en vigueur à partir du 1^{er} octobre 2020.

Il pourra faire l'objet d'ajustements ultérieurs en fonction de l'évolution des directives par les autorités cantonales et/ou fédérales mais aussi en fonction des aspects fonctionnels observées lors des concerts.

Dispositions générales

Salle Hans Wilsdorf capacité totale : 115 personnes max.

Personnel en exploitation

-OSR	12	musiciens (au maximum)
	3	régie, administration et accueil du public
-Public	100	enfants et accompagnant
-TOTAL	115	capacité maximale autorisée

Placement public adulte assis – placement libre
 public jeunesse assis en bord de scène à proximité des musiciens

Horaires des miniconcerts du matin

10h	ouverture des portes
10h30	miniconcert sans entracte
11h15	animation
11h30	sortie du public
12h	fermeture des portes

Horaires des miniconcerts de l'après-midi

15h30	ouverture des portes
16h	miniconcert sans entracte
16h45	animation
17h	sortie du public
17h30	fermeture des portes

Dispositions pour les zones publiques

Le grand studio de répétition est limité à l'accueil de 115 personnes, il dispose :

- d'une borne de désinfection des mains
- de sanitaires hommes et femmes avec savon et essuie-mains à usage unique
- de poubelles pour les essuie-mains usagés

La billetterie est uniquement réalisée sur internet avec collecte obligatoire des informations de traçabilité pour finaliser l'achat de la place.



Orchestre de la Suisse Romande

La distance de sécurité de 150cm ne pouvant être assurée de manière permanente avec certitude, le port du masque est obligatoire de l'entrée jusqu'à la sortie finale pour tout le public au-dessus de 11 ans.

Le public est prié d'utiliser les distributeurs de gel désinfectant placés à l'entrée.

Il n'y a pas de vestiaires.

Des masques de courtoisie sont à disposition du public qui en fait la demande en cas d'oubli.

Toutes les données de traçabilités sont collectées après accord formel du public dans le système de billetterie de l'OSR et dans le respect des limites légales. Un ajustement du public qui ne se serait pas présenté au concert est effectué.

Dispositions pour l'information du public

Une information figure sur le site internet de l'orchestre dès le 25 septembre et est affichée sur place avant l'ouverture au public. Elle est également envoyée quelques jours avant le concert à tout le public. Elle précise :

- le port obligatoire du masque
- le rappel des règles de distanciation
- le rappel de l'obligation de désinfection des mains à l'entrée
- la collecte des données personnelles et le principe de traçabilité
- la suppression des vestiaires
- la recommandation de renoncer au concert en cas de signe de maladie ou de public à risque
- l'interdiction d'accéder au concert en cas de covid 19 au foyer
- un appel à la compréhension, au respect réciproque et au bon sens.

Sur place, cette information est complétée par l'indication claire :

- des recommandations de l'OFSP à l'entrée, dans la salle et dans la zone foyer.

Dispositions pour le personnel technique et artistique

L'OSR est responsable de son personnel permanent et temporaire, de sa sécurité et son information et respecte son propre plan de protection covid 19 :

- tout le personnel se désinfecte les mains à l'entrée
- tout le personnel est masqué depuis l'entrée jusqu'à la sortie.
- le personnel technique dispose l'orchestre sur scène en respectant une distance de sécurité de 150cm autour de chaque musiciens des pupitres des bois et des cuivres ainsi qu'autour du chef et du(des) soliste(s), le cas échéant.
- l'emplacement de chaque chaise concernée par les distances de sécurité et ainsi que les chaises voisines est marqué au sol.
- seuls les musiciens des pupitres des bois et des cuivres ainsi que le chef d'orchestre et le(s) soliste(s) du concert sont autorisés à enlever le masque, exclusivement une fois à leur place sur scène. Ils le gardent pour accéder et quitter la scène.
- des masques sont mis à la disposition du personnel par l'OSR.
- les effectifs sont réduits et les programmes modifiés si nécessaire pour garantir l'ensemble des dispositions qui précèdent.

Contacts

Orchestre de la Suisse Romande - Rue des Maraîchers, 36 , CH-1211 Genève 8 - +41 22 807 00 00

Mr Guillaume Bachellier - +41 76 319 84 16

Mme Marie Ernst - +41 76 616 93 93

Délégué Production

Responsable Pédagogique

production@osr.ch

jeunesse@osr.ch